

# CONVENTION DE PRESTATION

Evaluation validation des rapports financiers et vérification des  
procédures de passation des marchés pour l'année 2013

## ENTRE

### Entre

Le Grdr migration-citoyenneté-développement à Nouakchott, ci-après désigné par le sigle « Grdr » et représenté par sa coordonnatrice en Mauritanie, Géraldine Choquel,

### Et

Le bureau NET Consulting, RC 74810, immeuble BMC, ci-après désigné par le sigle « bureau » et représenté par son El Ghoth Mohamed Cheikh;

D'autre part,

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### Préambule

Le bureau Net Consulting assure la réalisation technique et financière de plusieurs projets sur financement extérieur. Les projets sont audités et évalués tous les ans par une structure externe. Cette évaluation prend compte des avancements des projets et son résultat est accepté par les deux parties. Pour préparer ces audits, Net Consulting sollicite le Grdr la mise à disposition d'un expert financier pour la vérification des ces pièces comptables et pour se prononcer sur les procédures exigées par les bailleurs.

Le temps de travail est estimé une dizaine de jours avec une disponibilité partielle durant cette période. Le personnel du bureau sera mobilisé pour répondre aux questions et sollicitations de l'expert.

### Article 1 : Objet et champ d'application

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de vérification et de contrôle de l'exécution des projets du bureau sur financement extérieur. Cette évaluation touchera la passation des marchés, les procédures de mise en œuvre et le reporting financier. A l'issue de cette évaluation on demande à ce que des rapports financiers soient validés pour envoi aux bailleurs.

### Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 1 mois. L'intervention en terme de temps est pour 10 dix jours calendaires.

A f

### **Article 3 : Engagements du bureau**

Le bureau s'engage à :

- Mettre à la disposition du Grdr les documents et conventions nécessaires pour le suivi des activités des projets :
  - Convention de financement
  - Rapports et justificatifs.
- Verser un montant global de prestation équivalent à 1.774.000 un million sept cent soixante quatorze ouguiyas

### **Article 4 : Engagements du Grdr**

Le Grdr s'engage à :

- Mettre à la disposition son expertise financière
- Le Grdr mettra à disposition de son expertise des bureaux et le matériel informatique nécessaire à la réalisation de la prestation
- Produire une note si nécessaire pour les écarts et les constatations financières

### **Article 5 : Modalités de paiement de la prestation**

Les prestations seront rémunérées sur la base d'une facture en bonne et due forme à la validation du travail par le bureau.

### **Article 6 : Modification, résiliation et litiges**

La présente convention peut être révisée et modifiée avant son terme par voie d'avenant. Etablissant la présente convention dans un esprit de partenariat, les deux parties conviennent de régler à l'amiable tout différend pouvant les opposer. Toutefois, en cas de problème majeur notifié par écrit et non résolu dans un délai de 60 jours après son signalement, les deux parties peuvent résilier la présente convention.

### **Article 7 : Date d'effet**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.

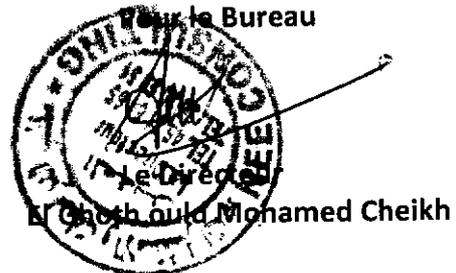
*Fait en deux exemplaires originaux*

**Nouakchott, le 14/10/2014**

Pour le Grdr



Pour le Bureau



**FACTURE N°030/2014**

**Doit : le bureau NET Consulting, RC 74810 à Nouakchott**

**Objet : Evaluation, validation des rapports financiers et vérification des procédures de passation des marchés pour l'année 2013.**

**Montant de la prestation : 1 774 000 UM**

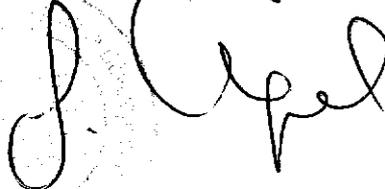
*Le paiement est effectué par virement au nom du GRDR.*

**Arrêtée la présente facture à la somme de : Un million sept cent soixante quatorze mille Ouguiya./.**

Fait à Nouakchott le 10 novembre 2014.

Coordinatrice du Grdr en Mauritanie

Géraldine CHOQUEL





التجاري بنك  
Attijari bank

ETND000

N° 9582

BORDEREAU DE VERSEMENT ESPECES N° 136930

Le 13 Novembre 2014 à 12:49

Opération

GRDR MIGRATION CITOYENNETE  
Adresse GRDR MIGRATION  
CITOYENNETE DEVELOPPEMENT  
NOUAKCHOTT

Devise OUGUIYA  
Compte 75000100126-07 Agence 06198-NOUAKCHOTT  
Caisse CAISSE ESPECES MRO 004  
Montant du versement 1.774.000,00 MRO

Etage

Libellé	Nombre	Montant
10000 (00)	302	1.510.000,00
10000 (00)	130	260.000,00
10000 (00)	4	4.000,00

Remettant TACKO NDIAYE COMPTABEL

Montant net 1.774.000,00 MRO  
Frais 0,00 MRO  
Commission 0,00 MRO

Agence Contrats

Nous portons au crédit du compte N° 75000100126-07 la somme de 1.774.000,00 MRO soit un million sept cent soixante  
quatorze mille Ouguiyas en date de valeur du 14/11/2014

Client 	Agence 
------------	------------